

BROYEZ VOS BRANCHAGES - FAITES DU PAILLIS

Une à deux fois par an, le broyeur à végétaux de la Communauté de Communes des Deux Vallées (CC2V) est mis à la disposition des habitants.



Une à deux fois par an, les habitants de la CC2V peuvent venir avec des branchages et repartir avec du paillis. L'avantage de celui-ci a l'avantage de protéger les plantations et de favoriser leur développement.

Cette solution est proposée par le service Environnement de la CC2V dans le cadre de la politique de réduction des déchets végétaux.

Renseignements : 03 44 96 31 00

ATTENTION : la taille des branches ne doit pas dépasser 10 cm de diamètre.

Toute l'année, le broyeur à végétaux est prêté gratuitement aux mairies du territoire qui le souhaitent. Il permet d'éviter des dépôts en déchetterie. En outre, il fournit aux services techniques du paillage pour limiter des arrosages et la repousse des mauvaises herbes.